



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Règlement numéro 808 –

Règlement d'emprunt concernant le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille, plus particulièrement pour les rues des Castors, des Écureuils, des Lièvres, des Visons, des Taupes et de l'Hôtel-de-Ville, décrétant une dépense de 703 273 \$ et un emprunt de 703 273 \$

Je, Danny Roy, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 808 est de 93;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 ;
- ☞ que le nombre de demande que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 0 ;

Je déclare

- que le règlement 808 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

30 avril 2021

Signature (directeur général et secrétaire-trésorier)

date